

**Procès-verbal
de la réunion du
Conseil Municipal
du 18/12/2023**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre, à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de QUILLY, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Valérie GAUTIER, Maire.

- Désignation d'un secrétaire de séance

Constatation faite que le quorum est atteint, l'assemblée délibérante désigne Gervais BUGEL en qualité de secrétaire de séance.

-Approbation du compte rendu du 13/11/2023.

1/ Premières dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024

Préalablement au vote du budget primitif 2024, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2023.

Afin de faciliter des dépenses d'investissement au 1er semestre 2024, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le conseil municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, autoriser le maire, à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2023.

A savoir :

-chapitre 20 : 19410€

-chapitre 204 : 2017€

-chapitre 21 : 100998€

-chapitre 23 : 42785€

Après délibération, le conseil municipal,

-Accepte cette proposition de mandatement en investissement avant le vote du budget 2024,

-Autorise le maire à prendre toutes dispositions pour l'exécution de la présente délibération.

Signatures :

secrétaire de séance,

G. BUGEL



XXXXXX

Le Président de séance,

